

Eurêka !

par Daly Valet

Elle n'en finira pas de surprendre et d'émerveiller cette Haïti ! Au moment où le moral du patriote est au degré zéro face à la déchéance nationale et à l'abdication monumentale des élites au regard de leurs responsabilités historiques, il y a toujours un événement qui survient pour lui donner de l'allant et du tonus.

La découverte par une étudiante canadienne de l'original imprimé de la Déclaration d'Indépendance d'Haïti aux Archives Nationales de la Grande Bretagne ne peut que redonner du sens à notre histoire par ces temps de déconstruction des symboles et de déréliction. Julia Gaffield fait des études de doctorat en histoire à l'Université Duke en Caroline du Nord. Elle s'intéresse à la naissance de l'Etat d'Haïti. Après Port-au-Prince, ses recherches l'ont conduite à la Jamaïque puis à Londres. C'est là qu'elle a pu déterrer, en février dernier, le document tant recherché, sans y avoir été vraiment le chercher spécifiquement, et que les historiens haïtiens croyaient définitivement disparu.

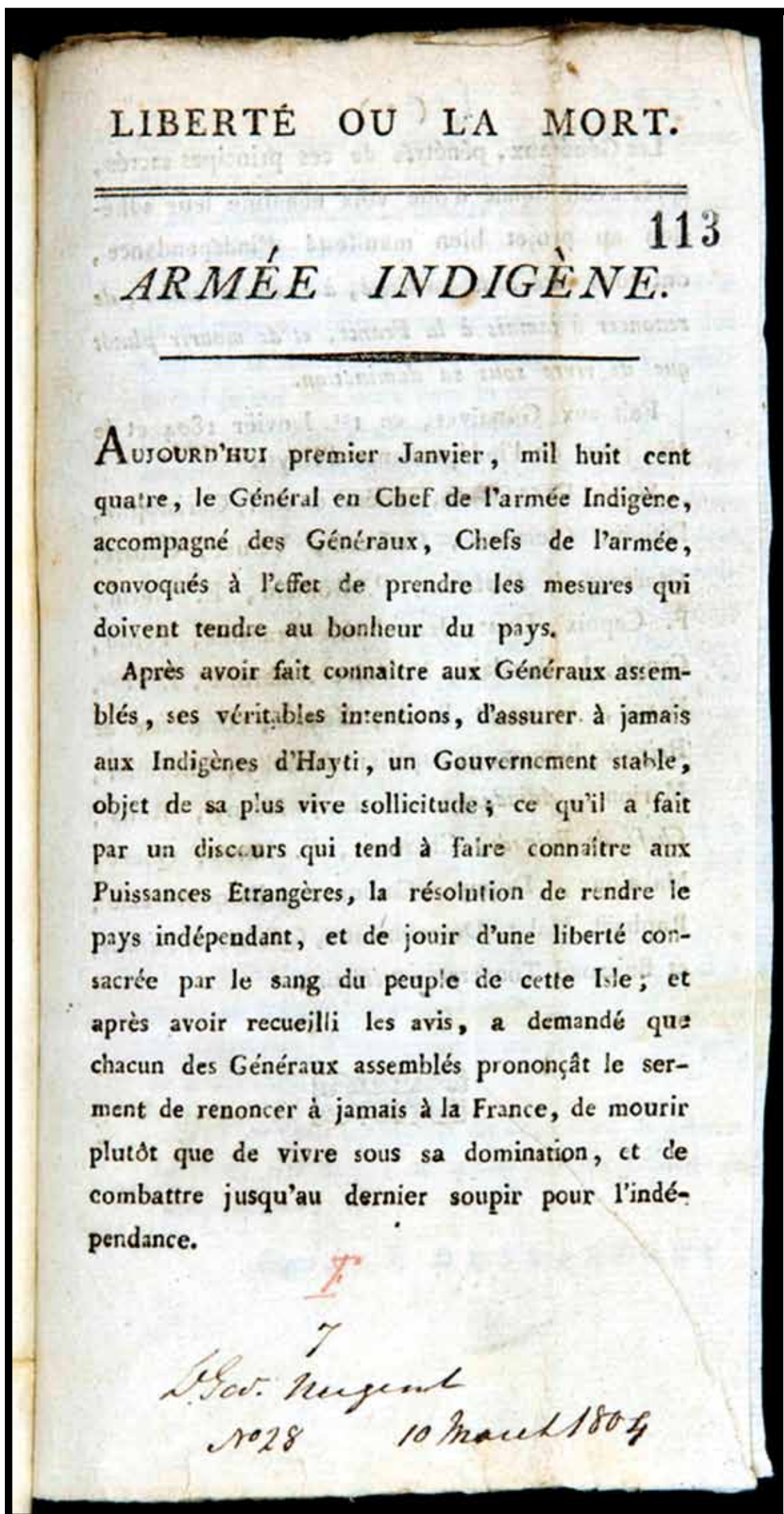
L'acte retrouvé, l'unique copie originale à avoir jamais existé, dit-on à l'envi, témoigne de l'attachement de nos pères en la patrie aux idéaux de liberté et de dignité de peuple. Il dit aussi l'échec troublant et le naufrage du projet national haïtien tel que conçu par ces braves. Depuis le séisme du 12 Janvier, nous mesurons l'ampleur des dégâts liés à nos errements dans notre cheminement en tant que « nation » indépendante depuis le début du dix-neuvième siècle. Deux siècles de gâchis managérial et de dilapidation de ce précieux héritage que nous ont légué au prix de leur sang, les Dessalines, Christophe, Pétion et autres. Aujourd'hui, Haïti est en mille morceaux, schizophrénique, comme sortie d'un roman de Lyonel Trouillot. Son drapeau, en berne ! Son peuple, endeuillé et dans les limbes ! L'avenir est illisible.

Et notre passé glorieux renaît ! Au moment où l'on s'y attendait le moins, avec son aréopage de brillants esprits et d'hommes hors du commun dévoués à une cause qu'ils plaçaient au-dessus de leurs personnes et qu'ils inscrivaient dans l'intemporel. Comment l'Acte de l'indépendance a-t-elle pu atterrir en Grande Bretagne ? Des historiens américains, spécialistes d'Haïti à l'Université Duke, soutiennent que c'est Dessalines lui-même qui aurait fait parvenir la seule copie imprimée aux Anglais. Si c'est vrai, pourquoi une telle décision ? Pour le protéger de toute mise à sac par les Français des Archives officielles de la nouvelle République en cas d'une nouvelle tentative de reconquête de leur ancienne colonie, vu l'intérêt des Anglais dans la sauvegarde de l'indépendance d'Haïti ? Les passionnés d'histoire et autres professionnels du domaine ont de quoi agrémenter leurs discussions. Dans tous les cas, le document a été bien au repos chez les Anglais pendant deux cent six ans ! Loin des turbulences haïtiennes et des politiques de terre brûlée qui ont emporté une grande part de nos archives historiques !

La découverte de l'étudiant réalisée, il y a lieu quand même de s'interroger sur les méthodes de recherche des historiens haïtiens et étrangers intéressés à la geste héroïque de 1804. L'historiographie haïtienne accuse un déficit de sources primaires assez déroutant. Trop de marges laissées aux déductions, aux interprétations ou aux extrapolations faites à partir de sources secondaires. Les recherches ethnographiques exigent la patience de l'archéologue. Du temps. Et des ressources financières qui font souvent défaut aux chercheurs dans des sociétés pauvres comme Haïti.

Après tout, c'est aussi ça l'histoire, l'effort de comprendre, d'expliquer et de reconstituer le passé avec les moyens du bord. Notre décision au Matin de publier les huit (8) pages enfin retrouvées de notre Déclaration d'Indépendance, telles qu'elles ont été rendues publiques par les Archives Nationales de la Grande-Bretagne, participe de ce même effort de déchiffrement et d'exposition du passé. Puissent ces pages inspirer les patriotes haïtiens dans l'œuvre de refondation de leur Patrie défaite !

L'original de l'acte de l'Indépendance d'Haïti enfin retrouvé !



(2)

Les Généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce 1^{er}. Janvier 1804 et le 1^{er}. jour de l'indépendance d'Hayti.

Signés, DESSALINES, Général en chef; Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Vernet, Gabart, Généraux de Division; P. Romain, E. Gerin, F. Capois, Daut, Jean-Louis-François, Ferou, Cangé, L. Bazalais, Magloire Ambroise, J. Jacques, Herne, Toussaint Brave, Yayou, Généraux de Brigade; Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevalier, Marion, Adjudans - Généraux; Magny, Roux, Chefs de Brigade; Chareron, B. Loret, Quené, Makajoux, Dupuy, Carbonne, Diaquoi aîné, Raphaël, Malt, Derenoncourt, Officiers de l'armée, et Boisrond Tonnerre, Secrétaire.



LE GÉNÉRAL EN CHEF,

AU PEUPLE D'HAÏTI.

CITOYENS,

CE n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles ; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour-à-tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux ; il faut par un dernier acte d'autorité nationale , assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vu naître ; il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis long-tems nos esprits dans la torpeur la plus humiliante , tout espoir de nous réasservir ; il faut enfin vivre indépendans ou mourir.

Indépendance , ou la mort que ces mots sacrés nous rallient , et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens , mes Compatriotes , j'ai rassemblé dans ce jour solennel ces militaires courageux , qui , à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté , ont prodigué leur sang pour la sauver ; ces Généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie , n'ont point encore assez fait pour votre bonheur le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare ; nos lois , nos mœurs , nos villes , tout encore porte l'empreinte française ; que dis-je , il existe des français dans notre Isle , et vous vous croyez libres et indépendans de cette République qui a combattu toutes les nations , il est

(4)

vrai ; mais qui n'a jamais vaincu ^{que} celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi ! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence ; vaincus, non par des armées françaises, mais par la pipeuse éloquence des proclamations de leurs agens ; quand nous laisserons-nous de respirer le même air qu'eux ? Qu'avons-nous de commun avec ce peuple bourreau ? Sa cruauté comparée à notre patiente modération ; sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens Indigènes, hommes, femmes, filles et enfans, portés vos regards sur toutes les parties de cette Isle, cherchez-y, vous vos épouses, vous vos maris, vous vos frères, vous vos sœurs ; que dis-je, cherchez-y vos enfans, vos enfans à la mamelle ? Que sont-ils devenus. Je frémis de le dire. la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'apperçoit que leurs assassins ; que les tigres dégouttant encore de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre coupable lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour appaiser leurs mânes ; songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie ; descendrez-vous dans leurs tombes, sans les avoir vengés ? Non, leurs ossemens repousser ient les vôtres.

(5)

Et vous hommes précieux, Généraux intrépides qui, insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté en lui prodiguant tout votre sang ; sachez que vous n'avez rien fait, si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté, et jaloux de la maintenir ; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore : commençons par les français..... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort, quiconque né français, souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes ; imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous ! quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux ? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves ! . . . laissons aux français cette épithète qualificative ; ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces, imitons ces peuples qui, portant leurs sollicitudes jusques sur l'avenir et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préférés être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélitisme ne détruise notre ouvrage ; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas,

(6)

boutes-feu révolutionnaires , nous érigeant en législateurs des Antilles , faire consister notre gloire à troubler le repos des Isles qui nous avoisinent ; elles n'ont point , comme celles que nous habitons , été arrosées du sang innocent de leurs habitans ; ils n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruit ; elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.

Paix à nos voisins , mais anathème au nom français , haine éternelle à la France : voilà notre cri.

Indigènes d'Hayti ! mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez : j'ai veillé , combattu , quelquefois seul ; et si j'ai été assez heureux que de remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié , songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité , vos Chefs , que j'assemble ici , et moi-même nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux , et vous Chefs , réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays , le jour est arrivé , ce jour qui doit éterniser notre gloire , notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi nous un cœur tiède , qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

Jurons à l'univers entier , à la postérité , à nous-

(7)

mêmes de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays.

Et toi, peuple trop long-tems infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre lesquels tu luttas depuis quatorze ans; rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parens, enfans, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destins me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée; tu seras le soutien de la liberté que tu chéris, l'appui du Chef qui te commande.

Prête donc entre ses mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug. Jure enfin, de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

FAIT au Quartier-général des Gonaïves, le premier Janvier, mil huit cent quatre, l'An premier de l'Indépendance,

Signé, J. J. D E S S A L I N E S.

AU NOM DU PEUPLE D'HAYTI.

Nous Généraux et Chefs des Armées de l'Isle d'Hayti, pénétrés de reconnaissance des bienfaits que nous avons éprouvés du Général en Chef, Jean-Jacques Dessalines, le protecteur de la liberté dont jouit le peuple.

Au nom de la liberté, au nom de l'indépendance, au nom du peuple qu'il a rendu heureux, nous le proclamons Gouverneur-Général, à vie, d'Hayti; nous jurons d'obéir aveuglement aux Lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaitrons: nous lui donnons le droit de faire la paix, la guerre et de nommer son successeur.

Fait au Quartier-Général des Gonaïves, ce 1^{er}. Janvier 1804, et le 1^{er}. jour de l'indépendance.

Signés, Gabart, P. Romain, J. Herne, Capoix, Christophe, Geffard, E. Gerin, Vernet, Pétion, Clervaux, Jean-Louis-François, Cangé, Ferou, Yayou, Toussaint Brave, Magloire Ambroise, Louis Bazelais.

AU PORT-AU-PRINCE,

De l'Imprimerie du GOUVERNEMENT.